



**EGLISE ORTHODOXE ROUMAINE
DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (EORL-VD)**

PAROISSE DE TOUS LES SAINTS ROUMAINS ET SUISSES

Av. de la Harpe 2-B, 1007 LAUSANNE, Mail : bisericar@gmail.com ; tél. 021601 03 30 ; www.biserica.ch

**PARTICIPATION DES FIDÈLES À LA LITURGIE
PROTOCOLE DURANT L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS
À PARTIR DU 1 DÉCEMBRE 2020**

Lausanne, le 1^{er} décembre 2020

CONDITIONS

- Offices ouverts aux fidèles dans la limite des règles sanitaires.
 - Seuls les fidèles en santé participent aux offices.
 - 30 personnes sont admises aux offices y compris les chantres, le clergé, les acolytes servant au sanctuaire, en raison de la disposition des lieux.
 - Participation aux offices : l'inscription n'est pas encore obligatoire, mais n'est pas exclue non plus.
 - Téléphone : 021 601 03 30
 - Courriel : diaconu.adrian@gmail.com
 - L'église tient une liste datée des participants aux offices dans le respect strict de la loi sur la protection des données : Nom/prénom/adresse/no de téléphone.
- Merci pour votre compréhension !

ACCÈS A L'ÉGLISE

- À la porte de l'église, information des fidèles sur la marche à suivre et désinfection des mains à la solution hydro- alcoolique.
- Port du masque obligatoire. Chacun vient avec son masque.
- Accès à l'église exclusivement par l'escalier (une personne à la fois pour garder la distance).
- Ne pas embrasser les icônes et la Croix, mais s'incliner devant elles.
- Se tenir devant la chaise prévue en gardant les distances de 1,5 mètre entre les personnes.

CONFESSION

- Confession écrite sur papier à la maison, lisiblement et clairement.
- Confession écrite remise au prêtre le moment venu.
- Après lecture de la confession, absolution donnée comme à l'ordinaire au pénitent agenouillé.
- Entretien spirituel plus approfondi : téléphoner au prêtre (021 601 03 30).

COMMUNION DES FIDÈLES

- S'approcher à l'invitation du prêtre en gardant la distanciation physique avec les autres.
- S'agenouiller, faire le signe de la croix, libérer sa bouche du masque protecteur, ouvrir la bouche.
- Ne pas dire son prénom.
- Ne pas embrasser le calice après la communion.
- Se lever et se diriger vers la petite table devant l'autel.

APRÈS LA COMMUNION

- Morceau de prosphore donné par un acolyte.
- Boire entièrement le contenu du gobelet, s'essuyer la bouche avec une petite serviette en papier, puis les jeter tous les deux dans la poubelle fermée prévue à cet effet.
- Retourner à sa place.

APRÈS LA LITURGIE

- L'ocion finale avec l'huile bénite, comme d'habitude, est interdite pendant la pandémie.
- Le partage de nourriture ou de boisson entre les fidèles présents après la cérémonie est également interdit.
- Après l'office : quitter immédiatement l'église et éviter les attroupements devant l'église.